

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. Fabrice TOCABENS, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN,
Mme Annick WALDER, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE,
Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUD
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

7

FINANCES : DM n°2_Budget Activités Aquatiques

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP) complété du budget supplémentaire (BS).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES

Lors de la séance du 21 décembre 2024, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 10 366 539 € au titre du budget annexe des activités aquatiques et de 2 018 869,71 € en dépenses et 2 709 786,07 € en recettes le 26 juin 2025 lors du vote de la décision modificative n °1.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits du Budget Annexe des Activités Aquatiques détaillés ci-après.

En section de fonctionnement :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

En **dépenses de fonctionnement**, il est proposé d'ajuster les besoins entre chapitre :

- **Chapitre 011** « Charges à caractère général » :
+ 17 000 € liée aux services bancaires.
- **Chapitre 65** « Autres charges de gestion courante » :
+ 110 000 € destinée à couvrir les intérêts moratoires.
- **Chapitre 023** « Virement à la section d'investissement » :
+ 1 050 000 € relatifs au financement des opérations d'investissement.

En **recettes de fonctionnement** sont proposées pour un total de 1 177 000 €.

Elles concernent une subvention d'équilibre complémentaire sur le chapitre 75 provenant du budget principal afin de financer les dépenses supplémentaires.

En **dépenses d'investissements** est proposée la somme de 1 450 000 € au chapitre 23, relatif aux travaux des piscines principalement de la piscine Pierre Reyne.

En **recettes d'investissement**, il est proposé d'inscrire la somme de 1 450 000 € :

- **Chapitre 13** « Subventions d'investissement »
+ 400 000 € correspondant au solde de la subvention du Grand Avignon, au titre du fond de soutien en investissement de communes, pour la rénovation de la piscine Chevalier de Folard.
- **Chapitre 021** « Virement à la section d'investissement »
+ 1 050 000 permettant le financement des opérations prévues.

Ces propositions sont retracées en annexe 3.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 de 2025, pour le Budget annexe des Activités Aquatiques, en section de fonctionnement pour la somme de 1 177 000 € en recettes et en dépenses, et en section d'investissement pour la somme de 1 450 000€ en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI

Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Anne-Catherine LEPAGE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025
ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :